Trélat

Mémoire historique et critique sur les hôpitaux



Behier
…loi de l'Alcool dans les Phlegmas…

EXTRAIT

DU

JOURNAL DES PROGRÈS

DES

SCIENCES ET INSTITUTIONS MÉDICALES,

EN EUROPE, EN AMÉRIQUE, etc.

Par une association de Médecins. (*)

MÉMOIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR LES HOPITAUX

EXAMINÉS COMME MOYEN DE SECOURS ET D'ENSEIGNEMENT,

PAR U. TRÉLAT, D. M. P.

Aux cris des malheureux ouvre toujours ton ame.
MARC-ANTOINE PETIT, (*Épître sur la douleur*).

(*) Le Journal des Progrès des Sciences et Institutions médicales paraît tous les deux mois par volume de 18 feuilles d'impression, format gr. in-8°, contenant autant de matières que 27 feuilles. Prix : 30 fr. par an pour Paris, 36 fr. pour les départemens, et 42 fr. pour l'étranger.

On s'abonne à Paris,
CHEZ VILLERET ET Cie, LIBRAIRES-EDITEURS,
RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, N° 13.

1828.

MÉMOIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR LES HOPITAUX

EXAMINÉS COMME MOYEN DE SECOURS ET D'ENSEIGNEMENT.

Aux cris des malheureux ouvre toujours ton ame.
MARC-ANTOINE PETIT, (*Épître sur la douleur*).

§. Ier. *Histoire.*

J'ai pensé qu'un coup d'œil sur les hôpitaux, et un examen de leur état actuel, fixeraient l'attention des médecins et de l'administration sur les perfectionnemens qu'il serait possible d'apporter dans leur constitution, sous le double rapport du bien-être des malades et de l'avancement de la science. Mais avant de faire les réflexions que je me propose d'émettre à cet égard, je regarde comme utile et digne d'intérêt de faire le rapide exposé de l'origine et des modifications successives de ces établissemens de bienfaisance (1). Tel est l'objet de ce premier chapitre ; le second sera consacré à l'examen des réformes effectuées, le troisième au développement de quelques vues d'amélioration. C'est en offrant de temps à autre le spectacle des progrès ou de la paresseuse immobilité de chaque

(1) Un mémoire de MM. Percy et Willaume, couronné en 1812 par l'académie de Mâcon, m'a été d'une grande utilité, ou, à dire vrai, m'a fourni presque tous les détails historiques de ce travail *jusqu'au quinzième siècle*. Ainsi les premières pages ne m'en appartiennent pas; elles étaient à peu près toutes faites et devaient cependant faire partie de mon mémoire pour qu'il fût complet. J'ai aussi puisé d'utiles renseignemens dans la dissertation sur *la médecine et les médecins des anciens Hébreux*, par dom Calmet; dans *Moïse considéré comme législateur et comme moraliste*, par Pastoret; dans Guido Pancirollus, *Tractatus de magistratibus municipalibus ;* dans Voltaire, *Dictionnaire philosophique;* Sonnerat et Solvyns, *Voyage aux Indes et à la Chine ; État des prisons et des hôpitaux*, par John Howard ; *Mémoires sur les hôpitaux de Paris*, par Tenon ; *Rapports sur les hôpitaux de Paris*, par La Rochefoucauld-Liancourt, etc., etc.

spécialité de la science et de ses institutions, qu'on peut provoquer les changemens que réclament les besoins d'une société avancée. C'est dans cette conviction et dans cet intérêt qu'on s'est proposé de remonter pour chaque question traitée dans ce journal, à l'examen de ce qui s'y rattache dans le passé, afin de bien préciser son état actuel, et de préparer autant que possible son avenir.

Le passé et le présent peuvent être ainsi d'une grande fécondité pour les époques futures, car il ne faut pas abandonner les choses au cours ordinaire du temps, qui ne perfectionne rien sans les efforts des hommes.

Les peuples anciens n'avaient pas d'hôpitaux. On n'en trouve aucune trace chez les Hébreux, ni durant leur persécution, ni dans leurs temps de calme et de prospérité, sous le beau règne de Salomon. Ils n'avaient que des piscines publiques où, à l'arrivée d'un guérisseur étranger, les malades et les infirmes étaient invités à se rendre pour être secourus (1). On en voyait aussi d'exposés dans les carrefours, sous les portiques et à l'entrée des temples, pour recevoir de la pitié ou de l'expérience des passans, des conseils salutaires. Ce peuple ne s'occupait pas plus de ses malades en temps de guerre que pendant la paix; il n'avait ni hôpitaux ni médecins militaires, et exterminait ses ennemis vaincus, leurs femmes, leurs enfans et jusqu'à leurs bestiaux.

Dans les villes de la Grèce il y avait, sous le nom de *xenodochia*, des hôtelleries ouvertes aux étrangers qui n'avaient pas de liaisons particulières avec quelqu'un des habitans : les magistrats y pourvoyaient à tous leurs besoins; mais ces établissemens n'étaient consacrés qu'à des gens bien portans (2).

Les riches recevaient cependant chez eux quelques pauvres malades, ou les faisaient soigner dans leurs demeures. Il y avait dans la plupart des villes de la Grèce, des médecins ou archiâtres qui allaient donner des secours à domicile, aux dépens du trésor ou aux frais des particuliers (3). On trouve dans Vitruve la

(1) *La Misma*, ou recueil des divers articles de la loi orale, par le rabbin Juda, surnommé Hakadosch.

(2) *Voyage d'Anacharsis en Grèce*, t. IV, ch. 34.

(3) *Anacharsis*, t. II, p. 323, Isoc. Orat. Areop. Aristophanes, *Plutus*, acte IV.

preuve de l'existence en Grèce d'édifices publics où les vieillards qui avaient rendu des services éminens à la patrie, étaient entretenus aux dépens de l'état (1).

Les anciens Romains n'eurent aucun hôpital (2). Les seules réunions de malades qu'on pût remarquer chez eux, se composaient de quelques athlètes et gladiateurs blessés, que les médecins des jeux secouraient dans des officines attenant aux cirques.

Sous les empereurs, les Romains faisaient transporter leurs esclaves malades dans l'île du Tibre appelée île d'Esculape, et les y abandonnaient, bien plus pour s'en débarrasser que dans l'intérêt de leur guérison. Cette conduite inhumaine attira l'attention de l'empereur Claude, qui décréta que les esclaves ainsi délaissés cesseraient, après leur guérison, d'appartenir à leurs maîtres, et deviendraient libres (3). Ce fut probablement après ce décret et par son effet, que les grands eurent un lieu destiné à recevoir leurs esclaves malades, une véritable infirmerie, *valetudinarium* (4).

Mercurialis dit qu'il y avait dans les temples d'Esculape quelques salles garnies de lits, où se rendaient les étrangers malades pour y aller solliciter des soins, ou chercher des cas analogues à ceux dans lesquels ils se trouvaient, en lisant les tableaux des cures qu'on avait soin d'y conserver, et qu'on appendait aux colonnes et aux murs des temples ; sorte de tradition qui fournit dans la suite, disent MM. Percy et Willaume, les bases de la médecine d'observation.

(1) Gerusiæ, *Vitruv. Architectur*, lib. 2. — Geronia, *Suidas*, *de prytaneo*.

(2) Une exception doit être faite ici touchant les aliénés. Je crois avoir démontré ailleurs (*Journal des progrès*, t. VI, p. 179) que les anciens avaient vu des collections d'aliénés : cette vérité ressort des écrits des médecins de l'antiquité, et on trouve la clef de cette exception dans le danger de la liberté des fous, contre lesquels toutes les sociétés ont éprouvé le besoin de se mettre en garde. Ils étaient probablement réunis dans les prisons que connaissaient les anciens. — Joseph fut mis en prison à la suite de l'accusation de la femme de Putiphar. Il est souvent question de ces asiles dans les livres de la Genèse.... Les écrits des Grecs et des Latins en font aussi mention.

(3) Cùm ægra quidam et affecta mancipia in insulâ Æsculapii, tædio medendi exponerent, omnes qui exponerentur Claudius liberos sanxit, nec redire in ditionem domini si convaluissent. (*Sueton. Vit. Claudii.*)

(4) *Mercurialis*, *var. lect.*, lib. 1, cap. 12.

Plus tard, les décurions municipaux, institués pour l'administration communale, entretinrent des médecins pour le service public, mais chargés de donner leurs secours à domicile.

Sous le consulat de Lucius Emilius et de Marcus Livius, l'an 534 de Rome, 220 ans avant Jésus - Christ, le peuple romain fit don au grec Archagatus d'un vaste emplacement dans le carrefour d'Acilius, où ce chirurgien, le premier qu'on eût vu à Rome, opérait, pansait et dirigeait de ses conseils les malades de la classe pauvre. Ces soins publics eurent peu de durée; les Romains, fatigués des cris et de la vue du sang des opérés, congédièrent le chirurgien qu'ils avaient accueilli.

Le peuple conquérant, qui n'éprouva pas le besoin humain d'ouvrir un asile public à ses pauvres malades, songea, mais seulement à une époque avancée, à s'occuper de la guérison de ses hommes de guerre. César s'inquiétait peu de ses soldats mal portans, et les disséminait dans les habitations sur sa route. Mais du temps d'Adrien, il y avait à l'armée, des tentes spécialement affectées aux malades que l'on appelait pour cela *ægri contubernales*. Le médecin vulnéraire y faisait des visites assidues; le préfet du camp était chargé de la dépense (1).

Dans la guerre des Daces, Trajan avait dans son armée des moyens de secours qui ressemblaient déjà un peu aux ambulances militaires de nos jours, et il y entretenait un nombre suffisant de chirurgiens : certaines inscriptions en fournissent la preuve (2).

Alexandre Sévère prit également un grand soin de ses malades; il les visitait lui-même, les consolait et leur distribuait de l'argent.

Toutefois, on ne peut voir encore ici aucun hôpital constitué; et si on a pu remarquer à cette époque quelques secours militaires assez régulièrement organisés, cela tient au grand développement du système de conquête, et à la direction de tous les esprits vers cette désastreuse activité. Les régimes militaires de toutes les époques doivent avoir une grande analogie.

On a attribué à différentes causes l'absence des hôpitaux

(1) Veget, lib. 11, cap. 10.

(2) C. Aurelic, L. F. Pap. Favo.; Eran, leg. III; Parthia P. F. Et à locis ægris cust. legionis ejusdem. (*Insc.* 528, *collect Gruter.*)

civils chez les anciens : chez les Hébreux, aux lois et aux pratiques pleines d'humanité et de douceur, à la régularité des secours réglementés, à l'obligation de laisser pour les pauvres, dans les champs, des grappes, des épis, des gerbes entières (1), aux collectes périodiques, à l'abandon tous les sept ans de toutes les productions naturelles de la terre; chez les Grecs et chez les Romains, à la division de la population en maîtres et en esclaves, ces derniers étant toujours considérés comme une dépendance des autres, et n'étant prisés qu'autant qu'ils pouvaient se rendre utiles à leurs maîtres. Un esclave malade intéressait moins alors, et recevait moins de secours qu'un animal souffrant : « son cadavre (2) n'avait pas même la sépulture dans certaines occasions, et on se contentait de le jeter dans un puits, où il devenait la proie des vautours. »

Le despotisme, là où il a constamment régné, paraît s'être également opposé à la pensée généreuse des secours publics. Il n'y a jamais eu d'hôpitaux dans l'Inde, avant ceux que les Européens y ont établis. « La croyance de la métempsycose (3) y avait fait fonder des lieux de secours et de culte pour les animaux, les chiens, les puces, les chats, les lions, etc.; l'homme seul avait été oublié dans ces établissemens. La Chine, qu'on dit si policée, ignore encore l'usage des hôpitaux. »

Etonné de cette dernière assertion de M. Mongez par rapport à un pays si populeux, j'ai parcouru les ouvrages de Sonnerat et de Solvyns sur l'Inde, et je n'y ai, en effet, trouvé aucune trace de collections de malades en Chine.

Les premiers hôpitaux ne furent fondés que sous l'influence du christianisme. Cette croyance concourut de deux manières à leur institution; par les principes d'humanité qu'elle répandit, et par les persécutions et les misères auxquelles furent exposés ses

(1) Cette coutume, portée au loin, a laissé quelques traces dans quelques-unes de nos provinces. Dans la Brie, les pauvres regardent comme leur propriété le glanage des champs : un propriétaire n'oserait dépouiller entièrement sa terre; et il y a peu d'années qu'un procès a été fait à l'occasion d'une atteinte portée à cette coutume.

(2) Mongez, *Dissertation sur l'antiquité des hôpitaux.*

(3) *Idem.*

prosélytes sans asile, sans pain, et en faveur desquels la religion qu'ils prêchaient déploya toutes ses consolations (1).

En 258, le chef des diacres, Laurent, assembla à Rome une grande quantité de malades et de pauvres que l'église de cette ville faisait subsister par ses aumônes; mais rien n'indique qu'il leur ait donné un logement commun.

Sous les premiers empereurs chrétiens, les anciens établissemens publics de la Grèce se rapprochèrent de la forme des hôpitaux. Les Grecs avaient eu des asiles pour les vieillards, pour les enfans abandonnés, mais jamais pour les malades. Ces habitations, et entre autres un véritable hospice (2) érigé à Jérusalem par le prêtre Hircan, 150 ans avant Jésus-Christ, furent consacrés à la guérison des gens mal portans. Constantin, mort en 337, assigna des sommes considérables pour la construction et l'embellissement des églises et des hôpitaux. Sous son règne, deux personnages riches, Sampron et Eubule, fondèrent pour les pauvres infirmes deux hôpitaux qui prirent le nom de leurs auteurs. Ces établissemens furent brûlés peu de temps après, et reconstruits par Julien vers le milieu du quatrième siècle. Cet empereur fonda plusieurs autres maisons de ce genre, eut toujours le bon esprit de s'en rapporter au moins autant, à cet égard, aux lumières de son médecin Oribase qu'aux talens de l'architecte, et mourut au moment où il venait d'exprimer, dans une lettre à Arsace, le projet de donner nn grand développement à ces établissemens de bienfaisance.

Le premier hôpital fondé *à Rome*, le fut en 380 par une riche dame romaine nommée Fabiola, qui réunit à la campagne, dans un lieu salubre, les malades et les infirmes, auparavant étendus sur les places publiques.

Justinien fit construire sur le chemin du temple de Jérusalem un hospice pour les étrangers et pour les pélerins, et un hôpital pour recevoir les pauvres et traiter les malades. Ce fut là qu'on

(1) Si vis perfectus esse, vade et vende quæ habes et da pauperibus, et habebis thesaurum in cœlo, et veni, sequere me. (*Ev. S. Math.*)

Et omnis qui reliquerit domum vel fratres, vel sorores, aut patrem, aut filios, aut agros propter nomen meum, centuplum accipiet et vitam æternam possidebit. (*Ibid.*)

(2) Hospice est un lieu de secours offert aux gens biens portans, mais vieux, infirmes ou indigens : hôpital un lieu de traitement pour les malades.

vit pour la première fois une association particulière d'hommes charitables se dévouer au service d'un hôpital. Dans le même temps, Bélisaire ordonna à Rome la construction de deux asiles de ce genre, l'un sur la voie large, l'autre sur la voie Flaminienne.

Les établissemens de charité ne tardèrent pas à se multiplier sous toutes les formes et pour toutes les classes de malheureux: les vieillards, les malades indigens, les orphelins eurent des demeures particulières. Plus tard, les papes en fondèrent un grand nombre : il était rare que chacun d'eux construisît une église sans y adjoindre un hôpital. Sixte IV forma un établissement pour les enfans trouvés qu'il anoblit : pensée généreuse dans un temps où l'opinion publique attachait beaucoup de prix à pareille récompense.

A cette époque, l'Orient seul et la capitale du monde chrétien avaient des hôpitaux. Les principales villes d'Europe suivirent l'exemple qui leur était donné. Ceux qu'elles fondèrent étaient ordinairement contigus aux églises cathédrales, et les évêques, comme dépositaires des biens des pauvres, en étaient les administrateurs nés. Les chanoines et les clercs, alors les seuls médecins, étaient chargés comme tels de soigner les malades, et leur donnaient à la fois les secours temporels et spirituels. Les villes de Lyon, de Reims, d'Autun, possédèrent, les premières, chacune un hôpital (1) vers la fin du sixième siècle. Paris ne tarda pas à jouir du même avantage, car Grégoire de Tours, qui se trouvait en 577 au synode (2) tenu en cette ville, parle de l'hôpital de Saint-Julien-le-Pauvre. L'Hôtel-Dieu fut fondé selon quelques auteurs en 638, selon d'autres en 660, par les soins et en partie aux frais de saint Landry, vingt-neuvième évêque de cette cité. Un article de ses statuts (3)

(1) Selon M. Mongez (*Dissertation sur l'antiquité des hôpitaux*), l'hôpital de Lyon précéda d'un siècle au moins ceux de Reims et d'Autun. Cet auteur conteste l'authenticité des chartes de celui d'Autun, dans lesquelles on trouve la peine de déposition, *ipso facto*, contre les rois, princes ou pontifes qui troubleraient cet hôpital dans la possession de ses biens, et l'obligation de ne faire juger l'abbé de cette maison, en cas de délit, que par six évêques, non compris celui d'Autun.

(2) Moreri.

(3) Mongez.

de 1220, prouve peu en faveur de la décence et de la propreté des sœurs et des frères qui le desservaient : il leur impose l'obligation expresse de ne point coucher nus, mais bien au contraire, d'avoir soin de demeurer revêtus *de leurs chemises.*

Les hôpitaux se multiplièrent en France et au loin. Les Sarrasins en élevèrent plusieurs : Léon l'Africain dit que la ville de Fez en contenait de très-riches. Dès le huitième siècle, les Arabes possédèrent à Cordoue un hôpital magnifique.

Les Asiatiques eurent alors leurs marastins, espèce de caravanserails dans lesquels, excepté quelques voyageurs et indigens, les malades n'étaient admis qu'en payant. En 950, Rhazès était à la tête de celui de Bagdad.

En 1110, l'empereur de Constantinople, Alexis Commène, forma un établissement d'orphelins qui devint si vaste, qu'une journée ne suffisait pas pour le visiter.

Les croisades et leurs misères amenèrent en Europe la lèpre et l'établissement des ladreries, ou maladreries, ou léproseries. Dès les onzième et douzième siècles, il n'y avait pas en France et en Italie un bourg qui n'eût son hôpital de lépreux. Le diacre Pâris dit qu'on en compta jusqu'à dix-neuf mille en Europe. Ce fut à cette même époque que, dans l'intention d'éviter le renouvellement des pestes qui désolèrent cette partie du monde, on organisa une foule d'établissemens auxquels on donna le nom de lazarets, soit, comme le dit Muratori, du patronnage de saint Lazare, soit, comme le suppose M. de Volney, du nom corrompu du bel hôpital d'El-Hézar, établi au Caire pour les aveugles.

Au retour de son premier voyage à la terre sainte, Louis IX agrandit l'Hôtel-Dieu de Paris, ouvrit la maison des Quinze-Vingts pour trois-cents de ses soldats devenus aveugles en Palestine, et fonda des hôpitaux à Pontoise, à Verneuil, à Compiègne. On n'en éleva jamais autant que vers la fin du quinzième siècle, sous le règne de Louis XI, et cent cinquante ans plus tard sous l'influence de saint Vincent-de-Paul, qui institua l'ordre des sœurs de la charité.

Cependant, malgré ce grand nombre d'hôpitaux civils heureusement les plus importans, les hôpitaux militaires n'existaient point encore. En 1356, il n'y avait pas de moyens organisés à

la suite des armées pour soigner les malades et les blessés. Les preux se pansaient réciproquement, ou c'était l'office de leurs écuyers, quelquefois de jeunes et nobles dames. Dans les dispositions de guerre de ces époques, par exemple, de l'expédition d'Angleterre préparée en 1385 par Charles VI, il n'est fait aucune mention des malades et blessés, non plus que de ce qui pouvait leur devenir nécessaire.

Ce fut qnelques années plus tard, vers 1360, que les armées furent suivies, ainsi que le rapporte Guy de Chauliac, par des charlatans officieux qui traitaient, pour leur propre compte, tous les genres de blessures par des conjurations, des breuvages mystérieux, et par des applications de laine, d'huile et de feuilles de chou. On les appelait mires ou maîtres; des moines faisaient le même métier et avaient reçu le nom de frères. Mais du temps d'Ambroise Paré, vers 1550, quelques compagnies et bandes françaises avaient déjà depuis long-temps leurs chirurgiens particuliers qui étaient soldés par les chefs ou capitaines. Ambroise Paré, lui-même, fut pendant quelque temps chirurgien de la compagnie de Rohan : ces compagnies avaient des caissons de médicamens et autres objets de pansement. Mais ces mesures étaient loin de s'étendre à toutes les parties de l'armée, et malgré quelques améliorations faites par Charles VII, Louis XI et Charles VIII, les soldats étaient, jusque sous Henri IV, obligés de se faire panser et soigner à leurs frais. Sully, après une affaire, ayant trouvé des chevaux abandonnés, les fit vendre à l'encan pour en distribuer le prix à ceux qui avaient le moins de moyens de se faire panser. C'est sous l'administration de ce grand ministre, et pendant les guerres continuelles du temps, que l'on commence à apercevoir des mesures prises d'avance pour secourir efficacement les victimes de la guerre. Des fonds particuliers furent assignés à cet effet; les villes qui pouvaient être assiégées furent pourvues de chirurgiens, de médicamens, de linge. Les médecins, chirurgiens et apothicaires des camps et armées figurèrent sur les états ministériels. Ce fut par les soins de Sully qu'on vit pour la première fois en 1597, au siége d'Amiens, un hôpital réglé dans lequel les malades et les blessés reçurent des secours qu'on ne connaissait point encore. Les efforts de Sully ne se bornèrent pas là pour cette partie de l'administration de son temps : après s'être ainsi occupé des soldats mala-

des ou blessés, il ménagea une retraite à leurs infirmités et à leur vieillesse. Il établit en 1605 une maison d'invalides qui fut vraisemblablement le germe du magnifique établissement que fonda ensuite ailleurs Louis XIV, en 1671.

Avec Henri IV et son habile ministre tombèrent beaucoup de grands projets et d'établissemens formés depuis long-temps. Les institutions en faveur des militaires blessés disparurent. L'armée fut de nouveau dépouillée de tout moyen de traitement : les soldats de Louis XIII, lorsqu'ils étaient blessés, se traînaient misérablement jusqu'aux plus prochaines habitations, ou périssaient en route. Les corps militaires se fondaient par la dispersion des blessés, dont personne ne savait ni le sort ni le lieu de retraite. Il fallut renouveler jusqu'à trois fois l'armée qui assiégeait la Rochelle. Le roi étant entré par une brèche dans la place de Hesdin, ne songea à ses blessés que quand il eut vu les fossés et les rues jonchés de ceux de l'ennemi. Il ordonna alors de faire venir de Paris des chirurgiens qui arrivèrent trop tard.

Les soldats de Louis XIV furent mieux traités à cet égard. Cela devait être : ce règne militaire ne pouvait manquer de relever et d'étendre les institutions faites avant lui dans l'intérêt de la conquête. Les armées eurent des hôpitaux, des ambulances, les régimens furent pourvus de chirurgiens ; et depuis lors cette branche d'administration n'a cessé de s'étendre en raison de l'accroissement du système militaire. Sous le régime de défense de la république et surtout sous celui d'agression de l'empire, elle avait acquis un développement extraordinaire. Des bataillons entiers de chirurgiens étaient sous les ordres de leurs généraux, pour les immenses besoins d'une armée qui couvrait l'Europe.

Espérons que la médecine et la chirurgie militaires, qui ne s'étaient élevées à une telle importance que sous les circonstances violentes de la désunion des nations, continueront à perdre de jour en jour de leur utilité déjà mourante, et que sous une autre impulsion, celle du travail qui produit, au lieu de la guerre qui dévore, toutes les institutions civiles se perfectionneront, et pourront fournir les avantages qu'on doit en attendre.

J'ai cru ne pouvoir me dispenser de donner un rapide coup d'œil à l'origine des hôpitaux militaires à cause de l'importance qu'ils ont eue, et dont ils conserveront encore long-temps quelques traces.

Revenons aux hôpitaux civils, qui devinrent très-nombreux depuis le quinzième siècle : chaque ville un peu importante eut le sien, et quelquefois plusieurs. Dans les premiers temps de l'église, les évêques étaient, ainsi que l'on l'a vu, directeurs et administrateurs nés de ces établissemens. Ils furent ensuite dotés par des particuliers et eurent des revenus; mais dans le relâchement de la discipline, les clercs à qui l'administration en avait été confiée, les convertirent en bénéfices. Ce fut pour remédier à cet abus que le concile de Vienne conféra l'administration des hôpitaux à des laïques assermentés et comptables : le concile de Trente confirma ce décret, dont l'esprit fut maintenu par les dispositions légales des époques suivantes.

« Les ordonnances de France ont décidé, dit l'abbé de Fleury, que les administrateurs des hôpitaux ne seraient ni ecclésiastiques, ni nobles, ni officiers, mais des marchands et autres simples bourgeois, c'est-à-dire de bons pères de famille instruits des affaires et de l'économie, et que l'on pût facilement obliger à rendre compte. » (Hist. ecclésiast, tom. 34, pag. 105.) Depuis lors, cette décision reçut partout son application, et presque toujours une rénovation, plus ou moins fréquente dans les fonctionnaires, entretint l'émulation parmi eux. A Marseille et à Lyon l'administration changeait tous les deux ans : des administrateurs commerçans étaient chargés des approvisionnemens, les objets achetés, surveillés depuis leur acquisition jusqu'à leur consommation, et tout payé au comptant, de première qualité et de première main; deux administrateurs assistaient chaque jour à la visite des médecins. Les tableaux réguliers de visite et de distribution des alimens et médicamens, généralement en usage aujourd'hui, viennent des hôpitaux de Lyon, ainsi que les cartons de régime placés aux lits des malades. A Paris, les administrateurs étaient tirés en général de la classe des gens de loi, de la finance, un petit nombre des autres états (1); on les nommait à vie : cette dernière disposition est abrogée. Aujourd'hui, un conseil général composé de membres choisis parmi les hommes que leur caractère recommande à l'estime de leurs concitoyens, et dont les

(1) Ces dispositions reçurent cependant des exceptions, puisqu'en 1780 l'archevêque de Paris était membre de la direction temporelle des hôpitaux de Paris.

fonctions sont gratuites, se renouvelle sur le vote préalable de chacun d'eux, et ensuite il y a nomination définitive par le roi. Ce conseil général s'entoure d'administrateurs rétribués à la nomination du ministre, qui sont chargés d'exécuter la besogne. En Angleterre, où la plupart des hôpitaux civils ne sont point fondés ou ne le sont que d'une manière insuffisante, des souscriptions annuelles et volontaires les entretiennent; les souscrivans, lorsqu'ils ont donné une somme convenue, remplissent les fonctions d'administrateurs tant qu'ils continuent leurs bienfaits.

§ II. *Réformes effectuées.*

Nous venons de voir les hôpitaux se multiplier avec une grande rapidité sur plusieurs points de l'Europe : il ne tarda pas à y en avoir sur tous. Catherine II, Pierre-le-Grand, fondèrent en Russie les hôpitaux qui portent leur nom : ce pays contient dans sa capitale un magnifique établissement d'enfans trouvés, digne de remarque, ainsi que le sont tous les hôpitaux russes comparés à ceux des autres parties de l'Europe, par la faible proportion des décès. A l'exception de quelques hôpitaux fondés en dernier lieu dans les pays où ils s'étaient faits le plus attendre, ceux de presque tous les états européens conservaient encore à la fin du siècle dernier, toutes les imperfections du temps où ils avaient été construits, et réclamaient de grandes réformes. Outre les vices qui résultaient dans ces établissemens de la mauvaise disposition des bâtimens, leur insalubrité était encore augmentée par le désordre, par la malpropreté, par l'encombrement des malades. Ces tristes causes d'infection changeaient la destination de ces maisons, et en faisaient plutôt des lieux de mort que de guérison. L'ignorance et l'habitude y avaient tellement enraciné le mal, qu'il fallait de grands et longs efforts pour le faire comprendre et pour qu'on s'en rendît maître. Il fut combattu dans deux pays différens; d'abord en Angleterre par un dévouement individuel, et plus tard en France par une mesure publique du gouvernement. Un homme parut et donna l'éveil en 1780 : élu shériff du comté de Bedfort, Howard avait vu les abus de près, et consacra toute son existence et toute sa fortune à la généreuse et pénible mission d'y remédier. « Il avait entendu les cris du malheureux, et s'était dévoué à le secourir. » Dès lors il passa toute sa vie dans les prisons et les hôpitaux de

tous les pays, et n'eut pas d'autre soin que celui de signaler leurs misères et de travailler à leur perfectionnement.

A cette époque les prisonniers d'Angleterre mouraient de faim : on avait eu le tort de déterminer leur ration par le prix du pain qui était changé, au lieu de le faire par le poids qui ne varie pas : chacun d'eux ne recevait que huit onces de pain : leur plancher était quelquefois couvert d'un ou deux pouces d'eau, sur laquelle on jetait la paille qui servait à leur coucher. La faim, le désespoir, l'infection faisaient presque constamment régner parmi eux une maladie meurtrière qui était si continue à Newgate et à Ludgate, qu'on l'y appelait la maladie de la maison. Cette fièvre des prisons et la petite vérole y avaient fait en 1414, et dans les six années qui précédèrent 1579, des ravages effrayans. Baker raconte dans ses chroniques qu'aux assises tenues en 1577, dans le château d'Oxford, tous ceux qui y assitèrent, le chef de justice, le shériff et trois cents personnes périrent dans l'espace de quarante heures. Cette assemblée fut appelée *les assises noires :* le chancelier Bâcon dit que l'infection la plus dangereuse après la peste est l'exhalaison ou l'odeur des prisons, lorsque ceux qu'elles renferment y ont été long-temps, lorsqu'ils y ont été tenus malproprement et resserrés avec rigueur. Dans les assises de mars 1730, quelques prisonniers qu'on y amena d'Ivelchester, infectèrent le tribunal : le chef de la justice, l'avocat, le shériff et quelques centaines d'hommes moururent. Vingt-cinq ans après, Axminster, petite ville du Devonshire, fut en proie à la même désolation. Or, chacune des prisons où naissait et d'où se développait une pareille infection, contenait à la fois des malfaiteurs *et des malades.* Les idiots et les aliénés de toute espèce y étaient confondus avec les prisonniers et y étaient même les tristes objets de leurs amusemens et de leurs persécutions. De cette pénible contemplation des prisons, des hôpitaux, des flottes de son pays, Howard conclut que là où il y a entassement et malpropreté d'individus, surtout mal nourris et mal portans, il y a des maladies plus meurtrières que partout ailleurs, et dès-lors il mit tous ses soins à fonder sur cette conviction ses principales vues de perfectionnement.

A l'époque où il fit entendre ses réclamations, on n'entrait qu'avec crainte dans ces établissemens, et ce ne fut pas sans en

ressentir lui-même qu'il y pénétra (1) : une loi d'assainissement suivit ses première plaintes. Il vint en France et constata dans les hôpitaux de ce pays, dans ceux de Paris, plus de plaies encore que dans les prisons d'Angleterre. « L'hôpital Saint-Louis et l'Hôtel-Dieu, dit-il, sont les deux plus mauvais hôpitaux qu'on ait jamais visités : ils sont l'un et l'autre une honte pour la ville de Paris (2). »

Ce fut a cette même époque, et sous l'influence des sentimens philantrhopiques qui se manifestaient de toutes parts, qu'à l'occasion d'une nouvelle demande de translation de l'Hôtel-Dieu (car depuis l'incendie de 1772 cette translation (3) avait été inutilement sollicitée à plusieurs reprises), le gouvernement

(1) Howard raconte avec une candeur touchante quelle impression lui fit éprouver, lors de ses premières visites dans les hôpitaux et les prisons, la crainte de ne pouvoir accomplir, s'il succombait, la tâche qu'il avait entreprise. Il succomba en effet, mais après une vie laborieuse, à *la fièvre des prisons*, qu'il contracta dans les cachots de l'île de Malte.

(2) On va, en effet, trouver plus bas la preuve de ce qu'avance Howard : je néglige de rapporter ici les détails qu'il donne, ceux que je vais extraire des Mémoires de Tenon n'en étant que la confirmation plus développée.

(3) Au premier incendie de l'Hôtel-Dieu, en 1737, on avait déjà songé à sa translation. Au second incendie de 1772, le cri général avait été : *Qu'on sauve les malades, et que l'hôpital soit brûlé.* Une délibération des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, du 11 janvier 1773, concluait à la translation de cet hôpital dans la plaine de Grenelle. — Une circonstance remarquab exerça une très-grande influence sur la réforme des vices de l'Hôtel-Dieu, et sur les mesures qui furent prises à cet effet par le gouvernement. On sait qu'à peine monté sur le trône impérial, l'empereur Joseph II voulut s'éclairer en voyageant; rien ne lui échappait : il vint à Paris, alla à l'Hôtel-Dieu, et cet hôpital lui parut si horriblement gouverné, qu'il en fit ouvertement des reproches très-vifs au roi son beau-frère et à toute la nation. Cet fut une leçon dont elle profita : on vit tout à coup éclore une foule de plans pour la construction d'un nouvel hôpital. — On ne doit taire aucun des noms de ceux qui avaient élevé ou qui élevèrent alors la voix contre l'insalubrité de l'Hôtel-Dieu, et sur la nécessité de sa translation. Marmontel est un des hommes qui, après l'incendie de 1772, plaidèrent cette honorable cause avec le plus de chaleur et d'éloquence. Il démontrait que, de 1737 à 1772, il avait péri à l'Hôtel-Dieu plus de 80 mille citoyens qu'on aurait sauvés en changeant leur asile.

Une remarque vient ici naturellement : lorsque tant d'efforts privés avaient été faits sans succès, lorsqu'il fallut la visite d'un souverain d'Allemagne pour provoquer quelques réformes, l'archevêque de Paris dans l'opulence était le premier chef de l'administration des hôpitaux : il pouvait entendre,

nomma une commission composée de Lassone, Daubenton, Tenon (1), Bailly, Lavoisier, de la Place, Coulomb, Darcet et Tillet, chargée d'examiner le projet et de l'éclairer de toutes les vues dont elle jugerait l'application utile. Cette commission se sentit pénétrée de toute l'importance de ses devoirs, et ne négligea rien pour s'en acquitter dignement : les mémoires que publia Tenon en cette circonstance, et qui résultaient de trente années de recherches, sont pleins de l'enthousiasme qui l'animait. Il s'entoura de documens sur les hôpitaux de tous les pays. Quelques établissemens de cette nature avaient été récemment construits en Angleterre, et n'offraient plus les imperfections de ceux d'un temps plus éloigné (2). Il n'hésita pas à les visiter avec M. Coulomb, au nom de la commission et avec la sanction de l'Académie. « Il se fit alors, dit-il, comme une association de bienfaisance et de lumières entre l'Académie des sciences de Paris et la Société royale de Londres, entre la nation française et la nation anglaise. »

Les deux commissaires furent accueillis avec le plus grand empressement : les hôpitaux civils, militaires, les asiles de malades, de valides, d'orphelins, de vieillards, les prisons, leur furent ouverts; les plans, réglemens, mémoires, registres de

chaque fois qu'il sortait de chez lui et qu'il traversait le parvis Notre-Dame, les cris des malheureux qui mouraient de misère et d'infection, et sa voix ne s'était pas élevée une seule fois en leur faveur. — Les chefs de l'administration du temporel des hôpitaux étaient l'archevêque de Paris, le premier président du parlement, le premier président de la chambre des comptes, le premier président de la cour des aides, le procureur général, le prévôt des marchands.

(1) Comme dans toutes les commissions, le travail ne roula que sur un seul membre, Tenon en fut le pivot; Bailly, qui, ainsi que Tenon, était médecin, fit le rapport, et prêta aux utiles et laborieux matériaux de son confrère toute la magie de son style. Ce rapport fut le principe de la popularité du vertueux Bailly, et le porta plus tard à la représentation nationale en 1789. Tenon, au contraire, ne reçut quelque honneur de ses recherches que lorsqu'il les fit imprimer, et ne représenta son pays qu'en 1791 : on s'empressa alors de le nommer président du comité des secours.

(2) Un Mémoire publié récemment par M. Billard (*Archives gén. de méd.*) fait le tableau de l'état actuel des hôpitaux en Angleterre. Après avoir tracé sommairement l'aperçu historique des hôpitaux dans tous les pays, je ne m'occuperai désormais, quant à la question des réformes que des hôpitaux de Paris.

toute espèce, communiqués sans réserve. Il semblait qu'on fût convaincu que cette entreprise d'humanité dût étendre ses résultats sur les malades de tous les pays. Les deux rois de France et d'Angleterre témoignèrent vivement la part qu'ils y prenaient, et celui de ce dernier pays ordonna que dans les hôpitaux de la marine on eût toutes sortes d'égards pour les commissaires français. Cette mesure n'obtint pas le résultat pour lequel elle avait été prise, mais elle donna lieu à d'immenses réformes. L'Hôtel-Dieu resta encore au centre de Paris, au-dessus de l'eau, dans ses étroites limites; mais on vit paraître pour la première fois un ouvrage sur la formation et sur la distribution des hôpitaux (1), qui servit au moins à diminuer l'insalubrité de ce dernier asile de malades, et à porter les mêmes améliorations dans tous les autres, ainsi qu'on en peut juger par le tableau suivant :

L'Hôtel-Dieu recevait alors, tantôt 1,800, 2,000 malades, tantôt 3, 4 et 5,000, avec les gens de service nécessaires; quatre et même six individus couchaient dans le même lit, quelques-uns y étaient mourans, lorsque d'autres n'étaient que

(1) *Mémoires sur les hôpitaux*, par Tenon, professeur, etc., imprimés par ordre du roi; Paris, 1788.

Dès le milieu du seizième siècle (1530), un moraliste espagnol, Louis Vivès, avait tâché de faire sentir qu'il était du devoir des états d'ouvrir des ateliers publics, de procurer à l'indigent valide du travail, à l'indigent malade des secours bien entendus. (*Lud. Vivès Valentini, de subventione pauperum et eorum necessitatibus*; Basles, 1555; 2 vol. in-folio.) Ce livre est très-remarquable et paraît avoir exercé une grande influence sur la direction des secours publics, et notamment sur les hôpitaux. Mais c'est surtout à la fin du siècle dernier, que des hommes auxquels leur instruction, leur amour de l'humanité et leur position sociale donnaient une grande puissance, dirigèrent tous leurs efforts et ceux de la société vers cette partie importante de l'économie politique. C'est alors qu'on vit bien mériter des classes pauvres, et contribuer puissamment à améliorer leur sort, Turgot, Lagarraie, Chamousset, * Daubenton, Tenon, Hauway, Howard surtout, Woght, Par-

* M. de Chamousset avait proposé de décharger l'administration du soin des malades et de les confier à une compagnie qui les traiterait à l'entreprise, avec prime accordée aux guérisons. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu portaient alors en compte la valeur de cinquante livres pour chaque malade, ou mort ou guéri. M. de Chamousset, l'un des meilleurs citoyens et des plus attentifs au bien public, offrait de gérer pour cinquante livres seulement par guérison; les morts étaient à sa charge; la proposition était grande et belle; elle ne fut point acceptée. « Tout abus qu'on veut réformer, dit Voltaire, est le patrimoine de ceux qui ont plus de crédit que les réformateurs. »

faiblement incommodés (1) : il y avait 1,219 lits, dont 733 grands ou de 52 pouces de largeur, et 486 petits ou de 3 pieds ; les petits étaient entremêlés dans les grands. Lorsque les lits de 52 pouces contenaient quatre malades, chacun d'eux avait 13 pouces à sa disposition ; lorsqu'ils en contenaient six, chacun n'avait que 8 pouces et demi, tandis qu'il faut à l'homme au moins un emplacement de 18 pouces en largeur pour se tenir étendu, encore est-il gêné. Dans un pareil encombrement chaque malade n'avait pas une toise d'air à respirer, tandis qu'il lui en faut de sept à huit. La seule salle Saint-Charles-Saint-Antoine contenait quelquefois 818 malades ; les passages entre les rangées de lits n'avaient que de 5 à 7 pieds de largeur : la population de cette salle seule était plus considérable que la population totale de chacun des principaux hôpitaux de France, à l'exception de celui de Lyon (1).

Les femmes grosses et les accouchées étaient dans quatre salles au-dessus des blessés et des fiévreux, entourées des départemens les plus insalubres ; l'air ne pouvait circuler dans leurs salles accouplées et environnées de linges humides, et dont le plafond n'avait que six pieds d'élévation ; elles étaient couchées trois et quatre dans chaque lit, accouchées à la première semaine avec celles de la seconde, malades et non malades ensemble. La surcharge était si grande, que si on entr'ouvrait leurs lits, il s'en élevait une vapeur humide, chaude, infecte, qui se répan-

mentier, Rumfort, Larochefoucauld-Liancourt dont toute la vie continua de s'appliquer à tous les objets de bienfaisance. Toutefois il n'existait pas encore d'ouvrage sur la formation des hôpitaux ; c'est à Tenon qu'il fut dû.

(1) On rassemblait quatre et six variolés dans le même lit, malades et convalescens : il est facile pour quiconque connaît l'odeur de la petite vérole, de se faire une idée de l'horrible infection qui devait résulter du rapprochement de six variolés dans le même lit. — Aux hôpitaux de Plymouth et de Portsmouth, on inscrit, en gros caractères sur les vêtemens des variolés, *small pox, petite verole*, afin qu'on puisse s'éloigner des malades qui les portent.

(1) En 1778, non-seulement six et même huit malades couchaient dans le même lit, mais quelquefois les lits étaient à deux étages, et sur l'impériale on établissait une seconde couche de malades. Un fait avait déjà prouvé autrefois combien un air plus pur pourrait sauver de malades à l'Hôtel-Dieu. En 1718, l'incendie du Petit-Pont consuma quatre maisons qui n'ont pas été rebâties : cet espace libre donna un courant d'air, et depuis cette époque on a observé que la population étant la même, il est mort par an à l'hôpital,

dait et donnait une telle consistance à l'atmosphère, *qu'en la traversant on la voyait se fendre et reculer de l'un et l'autre côté* (1). Une épidémie meurtrière se déclarait fréquemment dans cet ~~endroit;~~ depuis qu'il était situé au-dessus des blessés et s'y était naturalisée à compter de 1774 : aussi, chose étonnante, la mortalité au lieu d'être parmi les accouchées dans la proportion d'un décès sur 110 accouchemens comme à Dublin ; sur 128 comme à Manchester ; et même sur 131 comme en quelques hôpitaux (2), était à l'Hôtel-Dieu, pour le moins, dans la proportion d'un décès sur dix accouchemens (3). Quant aux enfans (4) venus morts, tandis qu'à Berlin ils étaient comme 1 est à 23, et à l'hôpital Britannique comme 1 est à 31 ; à à l'Hôtel-Dieu ils étaient dans la proportion de plus d'un sur treize (5). Pour les autres malades, les morts étaient dans le rapport de plus d'un sur quatre, tandis qu'à l'hôpital d'Edimbourg (6) ils étaient comme 1 est à 25 et demi ; à Saint-Denis,

quatre cents individus de moins : ainsi en cinquante-quatre ans, fait observer Marmontel en 1772, ce courant d'air a sauvé la vie à plus de vingt mille citoyens.

(1) Tenon, *Mémoires sur les hôpitaux*, préface, p. 29.

(2) En Amérique, sur mille femmes en couche, il en meurt à peu près une seule. (De Paw, *Défense des recherches philosophiques sur les Américains.*) — *Graunt.*

(3) Il n'est question ici, dit Tenon à l'accasion de ce calcul, ni des temps d'épidémie, ni de ceux où la fièvre puerpérale fait des ravages : la mortalité, dans ces cas, a été souvent de la moitié, et quelquefois de *dix-neuf sur vingt.*

(4) 1,500 enfans naissaient par an à l'Hôtel-Dieu ; 1,300 étaient envoyés aux Enfans-Trouvés, dont 400 étaient affectés et périssaient de l'endurcissement du tissu cellulaire (car cette maladie n'offrait alors aucun exemple de guérison), tandis que toute la ville et la banlieue fournissaient au même établissement 3,418 enfans, parmi lesquels il n'y en avait que 200 affectés et périssant de cette maladie meurtrière. La proportion des enfans indurés par rapport aux naissances de l'Hôtel-Dieu était de plus d'un sur trois, tandis que parmi les enfans nés dans le reste de Paris et de la banlieue, elle n'était que d'un sur 23 1/2.

(5) L'hôpital Britannique admettait à la fin du siècle dernier six cents femmes en couche par année commune : selon les comptes rendus en 1782 par les administrateurs, les décès y étaient, sur un examen de trente-deux ans, dans la proportion d'un sur 51 1/9.

(6) A l'hôpital de l'infirmerie royale d'Edimbourg, dont la situation exté-

comme 1 à 15 et demi ; à Lyon et à Vienne, comme 1 à 1
ou 13 ; à l'hôpital Saint-Barthélemy de Londres, où se trou-
vaient les maladies chirurgicales les plus graves, comme 1 à 8 e
demi. Il y avait habituellement à l'Hôtel-Dieu plus de huit cent
convalescens rassemblés dans les mêmes salles que les malades
entassés dans des lits communs où il leur était impossible d
fléchir le corps, de se retourner, de dormir, tourmentés qu'i
étaient par la gale (1), agités par une infection continuelle, et a
milieu des mourans et des morts.

« Il est évident, disait M. Tenon, qu'il n'est point d'hôpi
aussi mal situé, aussi resserré, aussi déraisonnablement su
chargé, aussi dangereux, qui réunisse autant de causes d'insal
brité et de mort que l'Hôtel-Dieu : il n'est pas de maison
malades qui, aussi importante par sa destination, soit cepe
dant, par ses résultats, aussi funeste à la société. »

Autrefois, dit le commissaire Lamarre, la *peste* se déclar
environ tous les dix ans à l'Hôtel-Dieu. Elle s'est reproduite
douze reprises à Paris, dans le cours des onze siècles qui o
précédé l'année 1657, et depuis ce temps elle a régné enco
en 1668. Plusieurs causes ont concouru à l'éloigner : on a o
vert à Paris, dans les cent trente dernières années, ving
quatre hôpitaux, ce qui a soulagé l'Hôtel-Dieu ; en 165
35,000 mendians vagabonds furent obligés de sortir de la vil
5,000 autres furent retirés aux maisons de l'hôpital génér
ainsi en un seul jour Paris fut délivré de 40,000 mendia
sales, changeant peu de linge, rarement de vêtemens, habit
communément des étables, des lieux humides. Le sol de cette v
fut exhaussé dans plusieurs de ses parties, recouvert d'un p
épais, serré, bien entretenu, des pentes avantageuses établi
des quais parfaitement revêtus de manière que la rivière pu
s'élever sans déposer en se retirant, des causes d'infection.

rieure est très-avantageuse, dont la propreté intérieure était déjà gran
l'époque où Howard la visita (1778), la surveillance très-active et les plai
des malades attentivement écoutées, les morts avaient été de 1770 à 1
inclusivement, d'un sur 25 ; de 1776 à 1777, d'un sur 29. Le nombre des
lades reçus en 1780 fut de 2,228 ; celui des morts, de 76 ; le nombre
malades en 1781, de 2,206 ; celui des morts, de 74.

(1) Il n'y avait pas de traitement pour les galeux : la gale régnait c
nuellement, et une grande partie des convalescens sortaient avec cette
ladie.

La fréquence de la *peste* dans Paris, et surtout à l'Hôtel-Dieu, onna lieu à la construction de l'hôpital Saint-Louis, qui devait tre exclusivement consacré à des pestiférés. Les mémoires de académie des sciences mentionnent les épidémies désastreuses e 1696, 1699, 1754 : l'hôpital Saint-Louis s'ouvrit à chaune de ces époques pour répondre aux besoins de ces calamités, t du temps même de Tenon il était, tous les vingt ans, d'une rande utilité pour les épidémies. A cette époque, il recevait ependant en tout temps d'autres malades au nombre de 1,708, la mortalité y était aussi grande qu'à l'Hôtel-Dieu. En 1782, ır 3,898 malades reçus, il en était mort 889.

A ce même temps, l'hôpital de la Charité avait déjà une rande supériorité sur les autres. L'Hôtel-Dieu de Lyon était ès-remarquable par sa salubrité et sa propreté ; il contenait un ıartier séparé pour les convalescens. Les pays les moins avans et dans lesquels la construction des hôpitaux avait été de beauıup postérieure à l'établissement de ceux de Paris, offraient à cet ard un état beaucoup plus satisfaisant ; et alors que les malades aient encore 4 et 6 par lit à l'Hôtel-Dieu de Paris, on n'en yait qu'un seul dans chaque lit des hôpitaux d'Espagne : entre ux était un lave-mains de marbre, les marches des escaliers avaient que quatre pouces d'élévation pour ménager les forces s convalescens. En Russie on ne voyait également qu'un male par lit : dans ce pays où on n'a jamais connu les cachots, ne trouvait aucune trace de la fièvre des prisons ; et tandis e partout ailleurs et notamment à Paris, les aliénés étaient nfondus avec les autres malades dans les hôpitaux de toute esce, et même avec les malfaiteurs dans les prisons, il y avait jà à Pétersbourg et à Moscou des *habitations pour les lunatis ou insensés.*

La longue méditation de cet état déplorable engagea Tenon roposer une nouvelle organisation d'hôpitaux : tous ceux exiss lui semblaient devoir principalement leur insalubrité à l'ennbrement. L'Hôtel-Dieu, ainsi que nous l'avons vu, renfermait sieurs milliers de malades : par un rapprochement insalubre âges les plus opposés, comme des maladies les plus dissembles, la Salpêtrière contenait des femmes enceintes, des ırrices et leurs nourrissons, des enfans mâles depuis l'âge de sept it mois, jusqu'à celui de quatre ou cinq ans : de vieilles femmes

et de vieux hommes mariés ; des jeunes filles, des folles, des furieuses, imbécilles, épileptiques, paralytiques ; des teigneux, des scrophuleux ; *une maison* de force pour les femmes comprenait quatre prisons différentes, selon la gravité des fautes : le tout composait une population de 8,000 personnes avec beaucoup moins de bâtimens qu'aujourd'hui. Les autres hôpitaux étaient également surchargés. A Londres, au contraire, les plus grands hôpitaux ne contenaient pas plus de 450 malades, et chacun avait une destination spéciale. Les commissaires du gouvernement français avaient admiré le bel hôpital de Plymouth, formé de quinze pavillons isolés, distribués sur une cour carrée, lié par une galerie ne s'élevant qu'au premier étage, et offrant un magnifique et immense promenoir.

Tenon proposa de multiplier le nombre des hôpitaux, et de diminuer la population de chacun de ces établissemens, de leu donner des destinations spéciales, de les rejeter tous à la circonférence de la ville, à l'exception d'un seul central et d'un population peu considérable, destiné aux accidens pressans d jour et de nuit, aux affections de courte durée, et dont le personnel se renouvellerait fréquemment par des évacuations journalières de malades sur les autres hôpitaux (1). Parmi ces derniers l'un devait être affecté aux femmes enceintes (cela a été réalis à la Maternité); un second aux aliénés : on leur a consacré Bicêtre et la Salpêtrière (2), mais le premier de ces établissemen contient encore aujourd'hui, malgré les nombreuses réclamations faites à cet égard, une prison de malfaiteurs et de condamnés ; un troisième devait recevoir les vieux ulcères, les affection cancéreuses, les maladies de la peau, telle est devenue la destination de l'hôpital Saint-Louis ; dans un quatrième, on n'aura

(1) Cet hôpital au milieu de Paris aurait été en même temps le bureau centra et aurait renfermé l'administration de tous les autres.—Les personnes trouvé la nuit dans les rues, sans connaissance, blessées, perdant leur sang, aya besoin d'un prompt secours, y auraient trouvé asile. — C'est-là aussi qu'o aurait établi un lieu de consultations publiques.

(2) Jusqu'alors les maniaques étaient traités à l'Hôtel-Dieu; il régnait da leurs salles une chaleur excessive; ils n'étaient contenus que par la vi lence, et n'avaient ni corridors, ni cours, ni promenoirs à leur dispositio Tenon fit vivement sentir le besoin d'un lieu spécial pour leur traitemen A cette même époque ils étaient également traités avec les autres malad à l'Hôtel-Dieu de Lyon, et à l'hôpital général de Rouen.

admis que les maladies contagieuses. Ces différens hôpitaux n'étaient destinés qu'à remplacer l'Hôtel-Dieu, sans préjudice aucun des autres alors existans. Tenon demandait pour les affections contagieuses l'École Militaire qui fut concédée à cet effet par Louis XVI : j'ignore pourquoi cette belle et grande construction ne reçut pas l'emploi auquel elle venait d'être appelée. On vient de voir ce qu'on accueillit des propositions faites : l'Hôtel-Dieu resta où il était, mais on y fit de grands changemens ; le roi lui-même exprima la volonté que chaque malade eût un lit : cette réforme est la plus grande, la plus utile qu'on ait faite dans le régime des hôpitaux; elle doit faire époque dans l'histoire des œuvres de bienfaisance, et suffit à elle seule pour recommander à la reconnaissance publique les noms de ceux qui l'ont provoquée et mise à exécution. On cessa en même temps d'enterrer dans l'église de l'Hôtel-Dieu (1) ; cet hôpital fut débarrassé de l'exubérance de sa population ; les aliénés, les galeux, les syphilitiques furent recueillis ailleurs ; des classemens plus méthodiques divisèrent mieux les gens mal portans, la mortalité diminua parmi eux d'une manière remarquable; tous les vices résultant de la mauvaise situation du bâtiment furent atténués autant que possible, mais on ne put trouver dans cet étroit espace, ce qui est indispensable à des malades, un air pur à respirer et un jardin pour les convalescens. Cette dépendance essentielle de tout lieu de traitement d'une certaine étendue (2) manquera toujours là, et son absence devra aussi toujours faire considérer comme un devoir pour les médecins, de solliciter la translation de l'Hôtel-Dieu, et pour l'autorité, de souscrire au plutôt à une si légitime demande. Plus d'un million a été depuis lors employé à des modifications, à des constructions de détail gênées par un mauvais emplace-

(1) Un arrêt du parlement, de 1765, avait défendu les inhumations dans les églises; mais il paraît qu'il resta sans exécution, car lorsque Tenon écrivait, on enterrait encore les prêtres et les religieuses dans l'église de l'Hôtel-Dieu.

(2) Un hôpital sans jardin ne peut jamais être un lieu convenable de traitement, et ne saurait être trop tôt abandonné puisqu'il manque de l'un des plus puissans moyens d'action que nécessite sa destination. Pour que les maisons d'une population nombreuse ne soient pas insalubres, il faut que des grands espaces libres et découverts suppléent à ce qui manque d'air autour de chaque individu.

ment : la même somme eût pu avancer beaucoup un nouvel établissement de toutes pièces plus en rapport avec les besoins de l'époque, et avec l'état des sciences.

D'autres abus survivaient aux changemens qui venaient de s'effectuer ; ils résultaient de la faiblesse et de l'insouciance des médecins et de la tuburlente domination des agens subalternes. Il fallut toute l'énergie et même la violence de Desault pour mettre un terme au despotisme des sœurs de l'Hôtel-Dieu, sans lesquelles le médecin ne pouvait rien faire, et qui paralysaient ainsi tout le pouvoir de la science (1). Beaucoup d'hôpitaux de province sont encore aujourd'hui dans cet état déplorable de dégradation, et il est pénible de dire que dans un certain nombre, les efforts des médecins pour le faire cesser ont été entravés par les vices ou les faiblesses d'une mauvaise administration locale. Depuis la révolution, les hôpitaux de Paris et ceux des grandes villes sont affranchis de cette oppression ; les personnels médical et administratif ne sont plus en lutte comme autrefois; et si dans ces centres de civilisation il ne s'est pas introduit encore plus d'améliorations nouvelles depuis les grandes réformes que j'ai signalées, peut-être doit-on s'en prendre plus au personnel médical qui ne réclame pas assez, qu'à une administration à laquelle il ne manque pour offrir les plus solides garanties, que de compter parmi ses membres un certain nombre de médecins. Elle a effectué depuis quelques années de grands perfectionnemens, toujours dans la tendance de faire cesser l'encombrement. Dans la plupart des hôpitaux, le nombre et l'étendue des bâtimens se sont considérablement accrus, les lits se sont éloignés les uns des autres, la lumière pénètre mieux dans des salles dont la plupart offrent l'aspect de la plus grande propreté. C'est surtout à la Salpêtrière et à la Charité qu'on peut trouver la preuve des plus louables efforts ; les administrateurs se sont tenus par leur zèle et leur activité au niveau des besoins

(1) Desault força les hospitalières à concevoir que le régime est un des objets essentiels du traitement des malades. Il descendit dans tous les détails de la réception de ces derniers, de leur distribution dans les salles, de la manière de les déshabiller, de la disposition de leurs lits et des précautions à prendre en les y plaçant, du nombre des infirmiers, des soins avec lesquels ils doivent exercer leurs devoirs. (Marc-Antoine Petit, *éloge de Desault.*)

toujours croissans d'une société qui doit devenir plus délicate et plus exigeante au fur et à mesure qu'elle croît en nombre et en intelligence.

A l'époque où Tenon écrivait, de 1780 à 1786, il y avait à Paris 48 établissemens de charité, dont 28 hôpitaux. On y prenait soin journellement de 6,236 (1) malades et de 14,105 valides, non compris les enfans trouvés : donc l'assistance publique journalière s'appliquait à 20,341 individus ; les personnes secourues chaque jour, prises en général, étaient à la population de Paris comme 1 est à 32 ; les seuls malades, comme 1 est à 105 4/5 (2) ; ceux de l'Hôtel-Dieu comparés à ceux de tous les autres hôpitaux, en temps ordinaire, comme 5 sont à 12 ; mais dans les temps d'épidémie, de contagion et de surcharge, c'était exclusivement sur l'Hôtel-Dieu que portait l'accroissement de service, en sorte que la population de cette maison, au lieu d'être un peu moins de moitié de celle de tous les autres hôpitaux réunis, devenait au contraire quelquefois presque aussi considérable.

Il y a aujourd'hui à Paris 21 établissemens civils de charité, dont 8 hospices et 13 hôpitaux. On prend soin journellement de 4 à 5,000 malades, et de 10,000 valides. Les personnes secourues *chaque jour*, prises en général, sont à la population de Paris qui s'est beaucoup accrue, comme 1 est à 53 ou 54 ; les

(1) Un tableau (nº 80) faisant partie des recherches statistiques sur la ville de Paris (1826), offre la comparaison des indigens secourus en 1786 et en 1822, et fournit une différence en plus, de 6,775 pour notre époque. Le premier terme de comparaison a été pris après les réformes provoquées par la commission Tenon, Bailly, Condorcet, etc., lorsque conséquemment la population des hôpitaux était déjà moindre ; et en outre, une autre différence vient de ce que l'auteur du tableau a compris dans son examen les enfans trouvés de l'une et l'autre époque, que j'ai rejetés du mien à cause de leur séjour hors Paris, et principalement parce que leur nombre plus ou moins grand serait une preuve très-infidèle de l'aisance générale : très-peu d'enfans issus de mariage sont envoyés à la maison des Enfans-Trouvés. La forme, les détails des importans mémoires de Tenon, et les circonstances qui en ont déterminé et accompagné la publication, ne permettent pas de mettre en doute l'exactitude des calculs qui en font la base. L'auteur du tableau dont je viens de parler, porte à 3,000 les malades secourus par les hôpitaux d'alors : ce n'est pas moitié de ce qu'indique Tenon. Mais ce tableau s'appliquât-il à la même époque que mon travail, il n'en infirmerait pas encore les résultats, à cause de l'augmentation de la population de Paris.

(2) Mémoires de Tenon, page 24.

seuls malades, comme 1 est à 160; ceux de l'Hôtel-Dieu, un peu plus du cinquième de ceux des autres hôpitaux (1).

Prenons note de ce résultat, dont les causes vont bientôt être développées au grand avantage de notre époque.

En 1787, les revenus des hôpitaux de Paris étaient, d'après les tableaux des années précédentes, de 1,264,364 f.; la dépense, de 1,160,000 f., il y avait annuellement une économie de 100 à 130,000 fr.

Les revenus des hôpitaux étaient, les années dernières, de 9 à 10 millions, se composant: 1° d'un revenu de biens et d'établissemens propres, de 4,250,000 fr.; 2° d'une concession sur les produits de l'octroi de la ville de Paris, 5,164,000 fr.; 3° d'un prélèvement sur les fonds du département, somme mobile de 4 à 600,000 fr., terme moyen 500,000 fr.; 4° de recettes extraordinaires, 20 à 40,000 fr., terme moyen 30,000 fr; total 9,944,000 fr.

La dépense était, de 1817 à 1821, à peu près égale à la recette, quelquefois supérieure, et alors la ville comblait le déficit. Des legs particuliers qui sont assez fréquens augmentent les revenus des hôpitaux. Ils viennent de s'accroître dans ces derniers temps, d'un legs considérable de 5 à 6 millions de capital, dû à l'immense bienfaisance de M. de Monthyon.

En 1825, la recette a été de 11,287,275 fr.; la dépense, de 11,134,603 fr.; l'économie, de 152,272 fr.

Les deux comparaisons qui viennent d'être faites du temps présent avec celui où Tenon écrivait, sous le double rapport de la population et de la dépense des hôpitaux, fournissent des résultats bien satisfaisans.

1° La population de ces établissemens est devenue beaucoup moins considérable;

(1) C'est avec intention que je n'ai point compris les hôpitaux militaires dans ce calcul, pensant que Tenon ne les avait pas mis au nombre des établissemens de charité; mais on les y comprendrait, que la différence qui résulterait de la population de 3,000 hommes des Invalides et de celle du Val-de-Grâce, de sa succursale et de l'hôpital de la garde, ne pourrait changer la conclusion de la comparaison de notre époque avec la fin du siècle dernier, car les personnes secourues en général ne seraient encore par rapport à la population que comme 1 est à 42, et les malades seuls, comme 1 est à 133.

2° Des sommes infiniment plus fortes sont appliquées à un nombre bien moins grand d'individus.

La différence est telle, qu'elle produit l'étonnement en même temps que la satisfaction. Elle doit être rapportée à différentes causes, parmi lesquelles je n'hésite pas à placer en première ligne l'augmentation de l'aisance générale, et conséquemment la diminution des pauvres. En effet, depuis le moment où, ainsi qu'on l'a vu plus haut, on fut obligé de prendre à Paris une mesure générale touchant 40,000 mendians, la pauvreté y a successivement diminué. Deux autres causes ont concouru à réduire la population des hôpitaux : un établissement plus régulier qu'autrefois de secours à domicile, et la formation d'un grand nombre de sociétés de prévoyance. Ces deux dernières circonstances sont loin d'ailleurs de s'élever contre l'opinion d'une aisance plus générale qu'autrefois : les sociétés de prévoyance, de secours mutuels, de pensions de retraite ne sont pas des établissemens de charité, mais bien des contrats particuliers en vertu desquels des individus associés déposent périodiquement les élémens d'un fonds de réserve, et se mettent ainsi en mesure d'obtenir un revenu affecté à leurs besoins accidentels. Tout est rétribué par ces sortes de sociétés, et chaque malade reçoit en outre une subvention déterminée, jusqu'à son rétablissement. Il en existe maintenant à Paris près de 180 qui se composent d'autant de genres d'ouvriers, et dont presque toutes ont été instituées depuis la paix (1). Quant aux indigens secourus à domicile, ils recevaient déjà autrefois, quoique dans des formes administratives moins régulières qu'aujourd'hui, une assistance continue, et je trouve que depuis l'année 1791 le nombre s'en est successivement abaissé : en 1791 il y en eut 118,784 ; en 1802, 111,626; en 1804, 86,936; en 1818, 86,415; en 1821, 77,192; en 1822, 54,371 (2). Douze à treize cent mille francs (3) sont em-

1) Voyez : *Mémoires de la Société philanthropique.*

(2) Il est nécessaire de remarquer que parmi les individus secourus, il s'en trouve un très-grand nombre qui, dans le cours d'une même année, participent aux divers genres de secours, et, par exemple, non seulement en reçoivent de différentes natures à domicile, mais encore dans les hôpitaux. On commettrait donc une grande erreur en additionnant le nombre des individus secourus à domicile, avec la population des hôpitaux et hospices, pour avoir le total des indigens.

(3) Voyez *Tableaux statistiques du département de la Seine*, dressés par ordre de M. le préfet, (1826).

ployés chaque année à ces sortes de secours, et sont compris dans les dépenses des hôpitaux (1). Déduction faite de cette somme et de celles qui sont affectées aux enfans trouvés, aux vaccinations, aux établissemens cliniques, à l'amphithéâtre de dissection de la Pitié, au bureau des nourrices, etc., il reste encore pour les hôpitaux et hospices seuls, une somme de près de huit millions appliquée annuellement à une population journalière de moins de quinze mille individus, tandis qu'en 1787, on n'avait à mettre à la disposition de vingt mille, qu'une somme de 1,264,364 fr., sur laquelle on faisait 100 à 130,000 fr. d'économie (2).

Toute réflexion devient inutile en présence de pareils résultats : ils ne font que rendre plus frappant de vérité le tableau que traçait M. Tenon de l'intérieur des hôpitaux, et fournir mieux que tout ce qu'on pourrait ajouter, la mesure exacte des changemens qui s'y sont effectués. De cet immense perfectionnement est résultée une modification notable dans la propor-

(1) Tandis que les secours à domicile s'appliquent dans le premier arrondissement à un individu sur onze, dans le second à un sur quinze, ils s'appliquent dans le douzième, à près d'un sur quatre.

(2) La comparaison excite encore plus d'étonnement, si l'on pense que ces 1,264,364 fr. ne devaient pas seulement suffire à l'existence de 20,000 individus, mais bien de 35,341, puisqu'on y comprenait 15,000 enfans trouvés. La somme seule affectée aujourd'hui à ces derniers, dépasse de beaucoup celle qui s'appliquait à la fois à cette population et à tous les autres établissemens de bienfaisance. En 1821, lorsque le revenu des hôpitaux n'était que de 9,762,154 fr., la dépense était ainsi répartie :

Hôpitaux	2,686,927 fr.
Hospices	3,091,670
Secours à domicile	1,244,328
Administration	419,501
Enfans-Trouvés	1,400,523
Deux établissemens de Clinique	53,217
Vaccine	2,985
Placement d'enfans	52,294
Direction des nourrices	40,000
Amphithéâtre de la Pitié	13,556
Charges foncières	304,396
Dépenses extraordinaires	447,778
Total	9,757,178 fr.

On doit regretter que la somme déjà bien minime de 2,985 fr. affectée à la vaccine, se trouve réduite dans les deux années suivantes, 1822, 1823, à 600 fr., puis à 540 fr.

tion des guérisons. Parmi les accouchées, les décès, au lieu d'être dans le rapport effrayant d'un sur dix, ne sont plus que dans le rapport d'un sur vingt-six : c'est encore beaucoup trop, et il faut que ce résultat, bien qu'il s'applique à une population souffrante (1), soit influencé par de mauvaises dispositions locales susceptibles de réformes. Les morts-nés, qui étaient dans la proportion de plus d'un sur treize, ne sont plus que dans le rapport de trente-trois sur mille, ce qui fait moins d'un sur trente (2). En l'an X (1801), le rapport des morts-nés aux enfans nés vivans était encore d'un sur vingt-quatre.

A l'Hôtel-Dieu, les morts, au lieu d'être d'un sur quatre, sont au nombre d'un peu plus d'un sur sept (en l'an X ils étaient encore d'un sur six). Dans les autres hôpitaux les résultats sont meilleurs; mais le terme moyen de la mortalité de tous les hôpitaux de Paris est de près d'un septième : nul doute qu'un trop grand rapprochement de malades ne réduise encore aujourd'hui parmi eux la fréquence des guérisons, ne prolonge les maladies, et qu'un assez grand nombre d'individus ne diminuent, en entrant à l'hôpital, les chances de leur rétablissement. Il est bien pénible de voir une mortalité aussi forte que dans les hôpitaux les plus chargés de grands malades, tels que la Charité, se maintenir dans une maison dont la population n'est point affaiblie par la misère, puisqu'elle rétribue les soins qu'elle y reçoit. Dans la maison de santé du faubourg Saint-Denis, connue dans le monde sous le nom de maison de M. Dubois, sur 1751 malades, savoir, 1231 hommes et 520 femmes, il en meurt 225, dont 141 hommes et 84 femmes. C'est sur le tout, 1/7e 77 centièmes; pour les hommes, 1/8e 73 centièmes; pour les femmes, 1/6e 19 centièmes. Aucun établissement n'offre autant de résultats fâcheux que celui des enfans malades : cela doit être, mais il y a cependant lieu d'espérer encore de grandes améliorations dans cet asile: les morts y sont dans le rapport de plus d'un sur cinq, quelquefois de près d'un sur quatre. On a déjà signalé plusieurs causes de

(1) Beaucoup de mères, en entrant dans l'établissement, sont dans la plus grande misère, quelques-unes chagrines et humiliées, un certain nombre tourmentées de leur avenir ; plusieurs se sont livrées jusqu'au dernier moment aux excès de la prostitution.

(2) Voyez *Tableaux statistiques du département de la Seine*, années 1817, 1818, 1819, 1820, 1821.

cet état fâcheux, telles que l'encombrement et le défaut de ventilation suffisante.

Les femmes en couche et les enfans (1) forment deux classes particulières qui réclament des dispositions hygiéniques toutes spéciales. Les plus légères odeurs déterminent des accidens graves chez les accouchées dont les émanations mêmes deviennent facilement une cause puissante d'infection. C'est assurément à l'insalubrité qu'il faut attribuer en partie la mortalité encore trop grande parmi les deux classes de malades dont il vient d'être question (2). Une exception bien remarquable et dont rien ne peut m'expliquer la cause, c'est celle qu'a fournie l'an X (1801) à la mortalité ordinaire des accouchées. Sur 1,496 accouchées dans le cours de cette année, il n'en est mort que 13 (3), c'est une sur 115; et cependant, à cette même époque et malgré la grande différence que les avantages de cette année devaient apporter dans les résultats supputés des autres, la proportion moyenne de mortalité depuis l'an VI jusqu'à l'an XI, était de 1 sur 23. On a pu reconnaître plus haut ce que nous avons gagné depuis.

(1) Les mesures hygiéniques à prendre dans les différens hôpitaux sont loin de devoir être les mêmes. Celui des Enfans en exige de particulières. Leurs déjections fréquentes dans le premier âge deviennent cause d'une horrible infection : les espaces libres et la ventilation deviennent parmi eux d'une plus grande importance que partout ailleurs. Leurs lits devraient être éloignés les uns des autres et en fort petit nombre dans chaque salle.

(2) Je ne m'occupe point ici des enfans trouvés, parmi lesquels la mortalité est encore bien grande, mais qui, envoyés hors Paris, sont dans des circonstances particulières. On doit des éloges à l'administration qui s'occupe de leur sort. Il s'est grandement amélioré depuis qu'on cesse peu à peu de les confier aux nourrices de certains pays, tels que la Picardie, où, à cause de la malpropreté et de l'ignorance locales, la mortalité était effrayante. Une surveillance plus active maintient mieux aujourd'hui les nourrices qu'autrefois; mais on doit encore attendre de nombreuses améliorations des administrateurs, qui ont prouvé par leurs utiles efforts ce qu'ils sont capables de faire. L'établissement des Enfans-Trouvés coûte annuellement 1,585,032 pour environ 18,000 enfans. C'est annuellement 80 fr. par enfant. Assurément il y a bien lieu de désirer que la conservation de la vie humaine soit mise à un plus haut prix.

(3) J'ai besoin pour un fait aussi étonnant de citer mon auteur : voyez *Statistique élémentaire de la France*, par Peuchet (1805), page 268; ouvrage appliqué à l'instruction publique et autorisé par la direction de l'enseignement

HOPITAUX.

NOMS DES ÉTABLISSEMENS.	POPULATION HABITUELLE.			NOMBRE annuel d'admissions.			NOMBRE annuel de sorties.			NOMBRE annuel de décès.		
	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.
Hôtel-Dieu	500	400	900	7,650	4,930	12,580	6,655	4,127	10,782	1,102	835	1,837
Saint-Louis	430	300	730	2,556	1,824	4,380	2,358	1,718	4,076	206	142	348
Vénériens	180	292	472	1,305	1,565	2,870	1,260	1,561	2,821	42	40	82
Pitié	220	180	400	3,991	2,725	6,716	3,427	2,271	5,698	521	406	927
Charité	156	124	280	3,425	1,761	5,186	2,912	1,439	4,351	451	299	750
Saint-Antoine	120	100	220	1,789	1,257	3,046	1,515	1,074	2,589	273	219	492
Necker	42	58	100	796	747	1,543	679	610	1,289	104	134	238
Cochin	56	44	100	828	915	1,743	741	807	1,548	99	105	204
Beaujon	98	52	150	1,568	730	2,298	1,338	590	1,928	212	115	327
Enfans-Malades	225	175	400	1,676	1,387	3,063	1,279	1,036	2,315	424	333	757
Maison de santé	80	36	116	1,522	787	2,309	1,301	628	1,929	228	164	392
Maison d'accouchement (1)		230	230		2,915	2,915		2,806	2,806		98	98
Infirmerie des Enfans-Trouvés (2)	100	100	200	750	750	1,500	200	200	400	550	550	1,100
	2,207	2,101	4,298	27,856	22,293	50,149	23,665	18,867	42,532	4,212	3,440	7,552

(1) Il faut remarquer que les femmes seules ont été comptées dans la Maison d'accouchement, les enfans qui y naissent ne devant point faire partie de la population des hôpitaux, mais bien de celle des hospices. Ces enfans sont au nombre de 2,578, dont 2,480 sortent, et 99 sont morts-nés ou meurent peu d'instans après leur naissance.

(2) L'hospice des Enfans-Trouvés doit figurer ici comme hôpital en tant qu'il reçoit des enfans malades : il y en a toujours un nombre de 150 à 200. Je n'ai pu savoir la proportion des sexes ; c'est donc comme nombre approximatif que j'ai fait dans toutes les colonnes le partage par moitié de l'un et l'autre sexe. Sans cette observation, ce partage égal pourrait étonner. La population totale des enfans trouvés figure au tableau des hospices.

RÉSUMÉ.

Population habituelle	4,298
Nombre annuel d'admissions	50,149
Nombre annuel de sorties	42,532
Nombre annuel de décès	7,652

HOSPICES.

NOMS DES ÉTABLISSEMENS.	POPULATION Habituelle.			NOMBRE annuel d'admisions.			NOMBRE annuel de décès.		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	emmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Vieillesse (hommes) ci-dev. *Bicêtre*	3,000		3,000	980		980	700		700
Vieillesse (femmes) ci-dev. *Salpêtrière* (1)		5,000	5,000		1,180	1,180		800	800
Incurables	420	520	940	83	75	158	60	60	120
Ménages.	236	414	650	50	60	110	45	40	85
Mont-Rouge	85	90	175	60	60	120	24	20	44
Sainte-Périne.	84	82	166	27	17	44	16	12	28
Orphelins	145	135	280	154	100	254	15	8	23
TOTAL sans les Enfans-Trouvés	3,970	6,241	10,211	1,354	1,492	2,846	860	940	1,800
Enfans-Trouvés, tant dans l'établissement qu'à la campagne. (2)	8,500	8,500	17,000	2,795	2,621	5,416	2,020	2,020	4,040
TOTAL, y compris les Enfans-Trouvés.	12,470	14,741	27.211	4,149	4,113	8,262	2,880	2,960	5 ,840

(1) Dans les hospices, les entrées et les décès de chaque année ne s'appliquent pas aux mêmes individus. Ce n'est pas sur le nombre d'admissions, mais bien sur la population totale que frappe la mortalité annuelle, parce que ce ne sont pas ceux qui sont entrés dans l'année qui meurent pendant son cours. Mais cependant il ne peut y avoir d'entrées qu'autant qu'il y a de décès; et s'il s'y fait parfois plus d'admissions qu'il n'y a eu de morts, cela tient à de nouvelles dispositions de bâtimens ou à ce que l'année précédente toutes les vacances n'avaient pas été remplies. — Dans les hôpitaux le nombre annuel des admissions est infiniment supérieur à la population totale qui se renouvelle fréquemment. Dans les hospices la population totale qui ne se renouvelle que lentement, l'emporte de beaucoup sur le nombre annuel des entrées.

(2) Il faut remarquer que l'hospice des Enfans-Trouvés ne conserve que ceux qui sont malades : tous les autres sont immédiatement envoyés en nourrice à la campagne : la maison de Paris n'est donc qu'un lieu d'admission et une infirmerie contenant ordinairement de 150 à 200 enfans. Il reste chaque année à cette infirmerie 14 à 1,500 enfans malades, sur lesquels il en meurt 1,000 à 1,200 ; parmi les autres, ceux qui sont assez bien portans pour partir, la mortalité est de 1 sur 4 la première année. Je regrette de n'avoir pas eu ces documens d'une manière bien précise. M. Péligot, auquel je me suis adressé, n'a pu me les donner qu'approximatifs, m'annonçant qu'un travail exact de cette nature se prépare pour 1830 ou 1831 Jusqu'à présent on n'a constaté que la mortalité générale . sans la comparer au mouvement annuel; on n'a point calculé combien au bout de chaque année il est mort d'enfans confiés pendant son cours, combien au bout de deux ans, combien au bout de trois. Tenon avait fait ce travail et avait trouvé que de 1,305 enfans venus de l'Hôtel-Dieu aux Enfans-Trouves en 1773, il n'en restait en 1778 que 78 ; que de 2,931 venus dans la même année des autres endroits de la ville, il en restait à la même époque 359; que de 4,236, venus de Paris et de la banlieue, il en restait 437. On doit désirer qu'un tableau comparatif de notre époque avec celle ci-dessus indiquée soit fait au plutôt pour qu'on puisse se rendre compte de ce qu'on a gagné depuis.

RÉSUMÉ.

Population habituelle des hospices, sans les Enfans-Trouvés	10,211
Nombre annuel d'admissions	2,846
Nombre annuel de décès .	1,800

Population habituelle des hôpitaux et hospices réunis, moins les Enfans-Trouvés. . .	14 à 15,000
Nombre annuel d'admissions.	50 à 55,000
Nombre annuel de décès	8 à 9,000 (3)

(3) Ces tableaux sont en partie le relevé de l'année 1825 ; les relevés de 1827 sont plus satisfaisans ; la mortalité de tous les hôpitaux réunis est 1/8me 84 centièmes.

On voit qu'il meurt chaque année dans les hôpitaux de Paris, sept mille et quelques cents individus ; dans les hospices, 15 à 1800 ; *total*, 8 à 9,000.

Les décès annuels sont pour toute la ville de Paris au nombre de 21 à 22,000, dont le tiers a lieu dans les hôpitaux, le quatorzième dans les hospices, un peu plus des deux cinquièmes dans les hôpitaux et hospices réunis.

D'après une observation de quatre-vingt-cinq années, on peut ranger ainsi les mois par ordre de mortalité : avril, mars, février, mai, janvier, décembre, juin, septembre, octobre, novembre, août, juillet (1).

Les personnes secourues par année, *dans les hôpitaux*, sont au nombre de 50 à 60,000 (2), dont un plus grand nombre d'hommes que de femmes ; *dans les hospices*, au nombre de 12 à 14,000, dont plus de femmes que d'hommes. Total moyen dans les *hôpitaux et hospices réunis*, 70,000, dont 33,803 hommes et 36,197 femmes.

On a vu plus haut que les personnes secourues chaque jour dans les hôpitaux sont au nombre de 4 à 5,000 ; dans les hospices, de 9 à 10,000 ; dans ces deux genres d'établissemens réunis, de 14 à 15,000 ; à l'Hôtel-Dieu seul il entre chaque jour

(1) Le plus grand nombre de naissances a lieu en janvier, février, mars, avril, mai. — Il y a annuellement à Paris de 24 à 25,000 naissances, dont près de 5,000 à l'hôpital : c'est presque le cinquième. Les 1er, 2me, 3me, 4me, 7me, 8me, 10me, 11me arrondissemens ne fournissent aucune naissance aux hôpitaux. Les 5me, 6me, 9me n'en fournissent que, l'un 33, l'autre 12, l'autre 82 ; le 12me seul 4,779, dont 260 légitimes et 4,519 naturelles. — Il naît dans ce dernier arrondissement seul, plus du quart des enfans du total des onze autres arrondissemens réunis.

(2) Je suis fâché de ne pouvoir donner ici d'évaluation plus précise ; les contradictions que fournissent les documens de sources diverses, par exemple, ceux des hôpitaux avec ceux de la ville ou des différens ouvrages de statistique, sont désespérantes. Je n'ai négligé aucune recherche jusques dans les établissemens particuliers de chaque nature pour arriver à des données que je n'ai pu encore obtenir aussi exactes que je les aurais voulues. J'espère au moins que mes efforts et les vœux que j'exprime ici provoqueront de nouvelles recherches de la part de ceux pour lesquels une position spéciale rend ce travail à la fois sûr et facile.

M. de la Rochefoucauld, dont le nom se rattache à toutes les œuvres de bienfaisance et à tous les travaux utiles en matière de secours publics, faisait imprimer tous les ans des tableaux détaillés dont on ne saurait trop réclamer la continuation.

de 30 à 40 malades ; chaque jour également il y en meurt à peu près 5.

Les états de mouvement de plusieurs années que j'ai consultés (1), et dont le tableau ci-contre est un extrait fait d'après un moyen terme, fournissent la preuve d'une différence constante dans la mortalité entre les deux sexes. Distraction faite des établissemens qui n'en contiennent qu'un seul, il y a moins de décès parmi les hommes que parmi les femmes (2). Cela tient peut-être à ce que ces dernières, dans les classes laborieuses, sont plus affaiblies par la misère, plus exposées aux privations et à l'insalubrité que les hommes qui sont moins sédentaires et dont les forces s'exercent et s'entretiennent d'une manière plus favorable. Une grande partie de la population des hôpitaux, pour les femmes, se compose des ouvrières de toute espèce dont le travail est trop peu rétribué, qui se nourrissent mal, que la misère conduit le plus souvent à la dissolution, et dont la santé se trouve alors continuellement menacée par les causes les plus puissantes qui puissent la ruiner, les excès de travail, l'inconduite et les mauvais traitemens, les privations et le chagrin. Cette portion de la société des villes populeuses mérite une grande attention. Elle est une des plaies de nos sociétés modernes. Une nombreuse partie de la population vivant dans la misère et l'infamie, équivaut presque chez nous, en fait d'injustice, à la population esclave des anciens. Ne nous prétendons beaucoup meilleurs qu'eux que lorsque nous serons parvenus à modifier une si triste condition.

Les hôpitaux sont à la fois des lieux de guérison et d'enseignement. Ces établissemens ont dans leur nature même, qui est la réunion d'un grand nombre de malades d'où découle une grande facilité d'observation, la raison et les moyens de leur perfec-

(1) Je dois reconnaître ici l'empressement que MM. Buffet, économe de la ville, Jourdan, chef du bureau des hôpitaux de la ville, et leurs employés, ont mis à me communiquer les documens qui m'ont été nécessaires. M. le colonel Trézel a bien voulu me fournir ceux dont j'ai eu besoin au ministère de la guerre.

(2) La différence est considérable dans quelques maisons : dans celle du faubourg Saint-Denis, par exemple, compte tenu de la différence de population de l'un et de l'autre sexe, il meurt un huitième d'hommes et un sixième de femmes.

tionnement. Mais ce rapprochement de malades ne commença d'être vraiment fécond pour la science, que du jour où l'action des médecins cessa d'y être entravée par celle de l'administration et par les préjugés religieux, lorsque les hôpitaux furent régulièrement constitués comme moyen d'instruction, et que des liens furent établis entre eux et les corps enseignans. J'ai voulu rechercher cette époque.

Les anciens Romains n'avaient pas d'hôpitaux, mais bien une école de médecine, ainsi que l'attestent leurs monumens; leurs médecins faisaient déjà dans leur pratique particulière, de la médecine clinique; ils traînaient à leur suite, de maison en maison, une foule de disciples. Ce mode imparfait d'enseignement s'est maintenu jusqu'aux temps modernes, malgré l'existence des hôpitaux. L'enseignement médical se bornait, au douzième et au treizième siècle, dans les écoles fameuses de Montpellier et de Paris, à de simples lectures des aphorismes d'Hippocrate et à des commentaires éternels sur Aristote, Galien et les Arabes. On resta même pendant long-temps fort au-dessous des anciens, qui conduisaient, au moins ainsi que nous venons de le voir, leurs élèves aux lits de leurs malades. Ce ne fut que vers le milieu du dix-septième siècle que les médecins Guillaume de Straten, Heurnius, Sylvius de le Boë, essayèrent de former des élèves dans leurs hôpitaux de Hollande. De pareils essais furent faits au même temps dans les écoles de Strasbourg, de Vienne, de Hambourg. Boerhaave, au commencement du dix-huitième siècle, continua le cours de médecine clinique de Sylvius : l'école d'Edimbourg ne tarda pas à s'établir. Mais jusque-là ces tentatives, fort utiles sous le rapport d'une nouvelle voie ouverte, n'avaient laissé aucune trace : Boerhaave lui-même n'avait rendu aucun compte de journaux d'observations. Van Swieten, à l'école de Vienne, réalisa, le premier, le véritable objet de la clinique, en faisant des leçons publiques dans les hôpitaux mêmes; Stœrch, Dehaen et Stoll, les deux derniers principalement, laissèrent (1) des preuves de leurs efforts dans cette excellente direction.

En France, jusques vers la fin du siècle dernier, les étudians

(1) An. *Médicus*. Stœrch, 1758. — *Ratiomedendi*. Dehaën. — *Ephémérid*. an. 1776, 1777, 1778. Stoll.

ne voyaient d'autres malades que ceux du médecin auquel ils s'étaient attachés (1). Desault eut le premier la gloire d'organiser une école vraiment clinique, lorsqu'il prit en 1781 le service chirurgical de l'Hôtel-Dieu. Il faisait amener les malades intéressans devant les élèves, classait leurs maladies, en analysait les traits, indiquait la conduite à tenir, pratiquait les opérations nécessaires, rendait compte de ses procédés et de leurs motifs, instruisait chaque jour des changemens survenus, présentait l'état des parties à la guérison, ou démontrait sur le cadavre les altérations qui avaient rendu l'art inutile (2).

Ce qui venait d'être fait alors en chirurgie ne pouvait tarder à l'être en médecine; et c'est au premier exemple donné par Desault qu'on doit rapporter tout le mérite de ce qu'on fit après lui. Ce ne fut cependant qu'en 1795, à l'époque de l'organisation de l'école de santé, sous l'influence de Chaussier, à qui cette belle organisation est due, qu'on fit de l'enseignement clinique une loi expresse, que des chaires furent consacrées à ce moyen d'instruction dans l'intérieur des hôpitaux, et que le lien fut établi entre ces établissemens et les institutions d'enseignement. On sait avec quel éclat cette nouvelle disposition fut réalisée par Corvisart et Pinel. Ce fut quelques années plus tard que fut institué le concours pour la nomination d'élèves internes et externes dans les hôpitaux, mesure dont l'expérience a prouvé tous les avantages. Cette grande activité dans l'observation des maladies, la publicité qui l'a soutenue par l'admission des élèves au traitement des malades, a commencé une nouvelle ère en médecine, et c'est de cette époque qu'il faut faire dater une connaissance plus approfondie de beaucoup de phénomènes mor-

(1) Cette condition d'instruction était même à peu près la seule qui fût imposée. Le titre de médecin s'acquérait par une résidence d'un certain nombre d'années, qu'on appelait apprentissage, près d'un médecin la plupart du temps incapable de tirer pour lui ni pour son élève le moindre parti de ce qu'il voyait. Aux facultés de Paris et de Montpellier, cependant, il n'en était pas ainsi : ces facultés avaient conservé quelque sévérité, mais il faut savoir qu'il y en avait alors en France dix-huit, dont neuf en activité, et quinze colléges de médecine. On a vu plus d'une fois le titre de docteur conféré par ces facultés à des absens, et des lettres de réception envoyées par la poste, sans aucun examen. (Exposé des motifs du projet de loi sur l'exercice de la médecine. Fourcroy, 20 prairial, an XI.)

(2) Marc Antoine Petit, *Éloge de Desault*.

bides qui ne parurent nouveaux que parce qu'ils avaient échappé jusque-là à une observation peu attentive. On sait que lorsque Corvisart publia son livre sur les maladies du cœur, on crut voir les affections de cet organe plus fréquentes qu'elles ne l'avaient jamais été. N'en fut-il pas de même en ces derniers temps lorsqu'une connaissance plus parfaite des affections de l'estomac vint en éclairer le diagnostic? Les progrès remarquables qui se sont opérés dans le diagnostic des affections du cœur et du poumon, la faculté de saisir et de préciser les différens genres d'altérations de ces organes; un progrès non moins remarquable, sinon tout aussi satisfaisant, par rapport aux affections du cerveau, de ses enveloppes, de la moelle alongée; enfin un grand jour jeté sur les maladies de l'estomac et du canal alimentaire, et la révolution qui s'est à cette occasion effectuée dans la science, tous ces changemens sont dus à l'institution de la médecine clinique et aux recherches cadavériques qui en ont été la conséquence. Depuis la constitution régulière de ce moyen d'enseignement, une égale ardeur s'est montrée de la part des maîtres et de leurs élèves. Plusieurs hôpitaux offrent l'exemple d'une affluence jusqu'alors inconnue, qui n'est aussi considérable que depuis que la science est devenue plus positive, et qui ne fait qu'honorer chaque jour davantage les travaux réalisés en médecine depuis l'année 1816.

Après avoir eu la satisfaction d'exposer les heureux changemens effectués depuis la fin du siècle dernier dans les hôpitaux, je dois rechercher comment ils pourraient et *devraient* être perfectionnés encore dans le double intérêt des guérisons et de l'enseignement; mais la distribution des matières de ce volume n'a pu me permettre d'y comprendre mon mémoire entier, et me force de renvoyer au tome suivant le développement des réformes que je crois devoir proposer.

IMPRIMERIE D'AUGUSTE BARTHELEMY.
Rue des Grands-Augustins, n° 10.